

11 mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 11 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le onze mars à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD — Sandrine DOMINGUES - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Daniel GROSBELLET - Philippe DURON -Murielle MONGUILLON

Absents excusés : Emilie SAPIN (pouvoir à Sandrine Domingues) – Olivier BERCHOUD (pouvoir à Eddy Renaud)

Secrétaire : Monique PAPOT-LIBERAL

Aménagement du Bourg :

M. Le Maire explique que les travaux sur la RD4 seront terminés cette année. Un courrier a été envoyé aux deux propriétaires de maison ayant installé une barrière sur le trottoir (domaine public) afin qu'ils les enlèvent.

Sur les 55 maisons concernées par les travaux, 1 seule pose problème.

Des rencontres ont eu lieu avec la personne et son représentant. Devant le refus réitéré, un constat d'huissier a été effectué et transmis à l'intéressée. Un entretien a été réalisé le 04 mars à nouveau en mairie sans aboutissement.

Le 06 mars, nous avons pu constater que les barrières n'étaient plus présentes ;

Le 08 mars la mairie recevait un courrier en recommandé avec AR stipulant :

Les intéressés s'engagent à enlever la barrière

Après accord du conseil municipal, reconstruction d'une clôture en laissant libre un passage de 1.10 m

Démontage de la barrière au décès de la personne

Cette petite cour, qui existe depuis 60 ans, est indispensable pour la sécurité de la personne et de sa famille.

Le conseil après en avoir délibéré et fait remarquer que :

- le trottoir appartient au domaine public
- l'aménagement du Bourg est réalisé dans un souci de sécurité
- une cour arrière à la maison existe et présente tous les éléments nécessaires à la sécurité de ses habitants

DECIDE à la majorité de ses membres (13 contre / 1 pour / 1 abstention) de refuser la proposition de reconstruire une clôture

Un courrier sera fait à l'intéressée.

Bar le Trot

M. Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu le 07 mars avec la locataire du Bar pour faire le point.

En effet, il a été constaté que l'établissement était souvent fermé. D'autre part nous avons appris par le journal qu'une association avec une autre personne était envisagée.

L'intéressée nous a précisé que l'association ne se ferait pas et quant à la fermeture, elle nous indiqua que l'hiver il n'y avait pas grand monde et qu'elle avait eu quelques soucis. Elle travaille surtout grâce aux soirées qu'elle organise ;

Une conseillère fait remarquer qu'elle a fait fuir les gens de Noailly.

11 mars 2017

Un nouveau point sera fait dans quelques temps avec l'intéressée.

Elections

Le planning de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles est élaboré en cours de séance.

Questions diverses

* Catastrophe naturelle : M. le Maire informe que notre demande du 12.10.2015 aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de l'été 2015 a été refusé par arrêté du 20.12.2016 (JO du 12.02.17) au regard des dispositions de l'article L125-1 du code des assurances.

* Suite au nid de frelons dans le parc, un arbre en très mauvais état est à abattre.

* Les jeunes de Noailly sont venus en mairie et souhaiteraient utiliser le local de la pétanque comme cela avait été fait antérieurement par d'autres

* Demande de location de la MTL par une habitante de Melay ayant des enfants à l'école de Noailly, au tarif des habitants de Noailly : le conseil n'est pas favorable étant donné qu'elle ne paye pas ses impôts sur Noailly

* Pour le financement du feu d'artifice, l'information était mal retranscrite sur le journal : il n'y a pas eu de demande du comité des fêtes.

* Le 13 mars à 20 h 30, réunion avec le bureau réalité pour le lotissement les Courreaux.

* Un arrêté de circulation pour un cédez le passage ou un stop sera pris pour l'impasse de Pinty, de Compostelle et le chemin des Abbés.

* Le logement au-dessus de l'épicerie va être loué – le loyer sera payé par la CAF

* Dimanche 19 mars à 11 h cérémonie du 19 mars 1962 au monument aux morts.

* Conseil d'école : compte rendu de M. Duron

Bilan des activités passées et présentation des activités en cours et à venir

Cycle vélo : un local est nécessaire pour les ranger – le garage est-il toujours disponible ?

Pot de fin d'année (30 juin à 18 h30) : il conviendrait de bâcher ou mettre des barrières au jeu de la cour de maternelle

Rentrée 2017 : l'effectif est en baisse avec 106 élèves (fermeture à 105). Après discussion avec l'inspecteur et l'équipe éducative, les enfants nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2015 seront acceptés à l'école (s'ils sont propres). Une rentrée sera faite en sept et une à la Toussaint. 8 enfants seraient concernés (4 qui ont des frères et sœur à l'école et 4 nouveaux). En dessous de 4 enfants, ils ne seront pas acceptés.

Rentrée 2018 : l'école peut ne pas accepter les 2 ans

Conseil d'enfants : ont été mis en place avec 2 enfants par classe – ils ont travaillé sur le thème des récréations et vont entreprendre celui du respect afin d'aboutir à une charte. Les thèmes sont fixés par les enseignants et travaillés en classe.

Remerciement aux cantonniers pour leur disponibilité.

* Lotissement Beauvallon : Mme Monguillon signale que les buses vers le passage avec la RD4 servent de poubelle. Peut-on envisager de mettre un couvercle ?

* MTL : Mme Domingues indique que l'angle obtus du toit vers la cuisine est dangereux

Mme Papot-Libéral signale que des mégots sont souvent laissés vers les escaliers de la garderie - Un panneau vers la 2^o banane en venant de Vivans a été arraché (une voiture est montée sur le terre-plein).

La séance est levée à 11 h 45